



COMMUNE D'AMANVILLERS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉPARTEMENT
de la Moselle

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE

Nombre des membres du
Conseil municipal élus : 19

Président de séance : Madame le Maire, LOGIN Frédérique.

Nombre des membres
en fonction : 19

Étaient présents : Mesdames AMOROS Liliane, ETHUIN Leila, HANESSE Rachel, LAZZARI Martine, LEROUGE Bernadette, LOGIN Frédérique, RUFFA Christine, Messieurs BAUCHIERO Bruno, BELLI David, CERF René, JANODY Yves, LEOMY Patrick, TAILLEUR Jean-Louis,

Nombre des membres
qui ont assisté à la
Séance : 13

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Madame HENISSART Gaëlle (Madame RUFFA Christine), Monsieur HURET Stéphane (Monsieur BAUCHIERO Bruno), Madame MARTINY Marion (Monsieur LEOMY Patrick), Monsieur MLETZKO Frédéric, (Monsieur CERF René), Monsieur REIGNIER François-Xavier, (Monsieur TAILLEUR Jean-Louis), Madame SAMUEL Nadia (Madame AMOROS Liliane),

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance: Madame Liliane AMOROS assistée de Madame Marie MARCHIONNI, responsable des services administratifs

POINT 01 – CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 AVRIL 2022

Rapporteur Madame le Maire ;

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2022 et précise que celui-ci a été envoyé à tous les Conseillers Municipaux par voie électronique en date du mercredi 26 /05/2022.

Le Conseil Municipal délibère et,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2022.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise en Préfecture le 1^{er} juin 2022

VOTE POUR :	19
VOTE CONTRE :	00
ABSTENTION :	00





COMMUNE D'AMANVILLERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉPARTEMENT
de la Moselle

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE

Nombre des membres du
Conseil municipal élus : 19

Président de séance : Madame le Maire, LOGIN Frédérique.

Nombre des membres
en fonction : 19

Étaient présents : Mesdames AMOROS Liliane, ETHUIN Leila, HANESSE Rachel, LAZZARI Martine, LEROUGE Bernadette, LOGIN Frédérique, RUFFA Christine, Messieurs BAUCHIERO Bruno, BELLI David, CERF René, JANODY Yves, LEOMY Patrick, TAILLEUR Jean-Louis,

Nombre des membres
qui ont assisté à la
Séance : 13

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Madame HENISSART Gaëlle (Madame RUFFA Christine), Monsieur HURET Stéphane (Monsieur BAUCHIERO Bruno), Madame MARTINY Marion (Monsieur LEOMY Patrick), Monsieur MLETZKO Frédéric, (Monsieur CERF René), Monsieur REIGNIER François-Xavier, (Monsieur TAILLEUR Jean-Louis), Madame SAMUEL Nadia (Madame AMOROS Liliane),

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance: Madame Liliane AMOROS assistée de Madame Marie MARCHIONNI, responsable des services administratifs

POINT 02 - ECOLES - BUDGET ALLOUE POUR 2022

Madame AMOROS rapporte que pour assurer le bon fonctionnement du Groupe Scolaire Serge Gauche, il convient de prévoir pour l'année 2022 les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques. Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par action. Les enveloppes ainsi déterminées sont gérées par le Directeur des écoles et les services administratifs qui règlent les factures.

BILAN DES DEPENSES SCOLAIRES 2021	Subventions accordées	Dépenses
Fournitures aux élèves (effectifs au 1 ^{er} janvier 2021) 220 élèves x 35,50 €	7 810,00 €	9 302,47 €
livres et renouvellement de manuels scolaires	1 800,00 €	521,50 €
Papier et fournitures administratives	0,00 €	2 158,64 €
Calculatrices (élèves de CM2 entrant en 6 ^{ème}) photocopies	640,00 €	659,67 €
Forfait « fruits et légumes » 150,00 €/trimestre	1 700,00 €	1 700,00 €
Alimentation : Chocolats de Pâques	450,00 €	392,58 €
Matériel de propreté (situation sanitaire) - forfait	350,00 €	120,75 €
Abonnement internet Groupe Scolaire 54€/mois	150,00 €	1 721,00 €
Subvention exceptionnelle pour classes (sortie à Strasbourg CM1 et CM2) Suite à l'annulation de la classe de neige en janvier 2021	648,00 €	648,00 €
Participation aux frais du RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté)	2 000,00 €	2 000,00 €
aide aux sorties (transport)	0,00 €	260,66 €
Subvention classe de neige CM2 (à Vars dans les Hautes Alpes) classe annulée en raison du COVID-19	3 000,00 €	900,00 €
Piscine (entrées et transport) pas de sortie en raison du COVID-19	9 920,00 €	0,00 €
Subvention USEP de la circonscription de Montigny-lès-Metz pas de rencontre en raison du COVID-19 non utilisé	8 500,00 €	0,00 €
TOTAL des crédits alloués pour 2021	38 069,00 €	20 385,27 €

Charges de personnel pour le Groupe Scolaire		
Personnel mis à disposition des écoles :		
– 1 ATSEM à l'école maternelle (35h) et 2 personnes faisant fonction pendant le temps scolaire		99 678,00 €
– 1 éducateur sportif mis à disposition des écoles pour 10 h par semaine et mis à disposition aussi pour la classe de neige annulée en 2021		
– Personnel de service pour entretien des locaux		
Cadeaux de Noël pour les enfants : Livres pour les élèves de toutes classes du Groupe Scolaire		1 622,50 €
S'ajoutent à ces dépenses les charges directes (eau, gaz, électricité, assurances)		

PROPOSITION CRÉDITS SCOLAIRES 2022	nombre	subvention/unité	TOTAL
fournitures aux élèves (effectifs au 1 ^{er} janvier 2022)	215	35,50 €	7 632,50 €
Renouvellement de manuels scolaires		forfait	900,00 €
Calculatrices (élèves de CM2 entrant en 6 ^{ème} (20 élèvesx31 Euros)			710,00 €
photopies		forfait	1 700,00 €
Forfait « fruits et légumes » 150,00 €/trimestre		forfait	450,00 €
Alimentation : Chocolats de Pâques		forfait	350,00 €
Matériel de propreté		forfait	1 700,00 €
Abonnement internet groupe scolaire 54,00 €/mois			648,00 €
Remplacement de petits matériels (pédagogique et sportif : Écoles / gymnase)		forfait	800,00 €
RASED : participation aux frais de fonctionnement et d'internet			400,00 €
Meuble de rangement GS classe de Mme RICHARD			762,47 €
aide aux sorties (transport)		forfait	2 250,00 €
Subvention classe de neige CM2 (à Vars dans les Hautes Alpes)	28	325,00 €	9 100,00 €
Piscine (entrées et transport) de la GS au CM2		forfait	9 000,00 €
TOTAL des crédits alloués pour 2022	-	-	36 402,97

Subvention à l'USEP de la circonscription de Montigny les Metz

(Union sportive enseignement du 1^{er} degré)

rencontres sportives des écoles (non utilisée en 2021)		forfait	0,00 €
Cadeaux de Noël aux enfants			1 800,00 €

Il est proposé de suivre l'avis de la commission Education - Culture - Solidarités du 12 avril 2022 pour l'année civile 2022.

Son rapporteur entendu ;

VU l'avis favorable de la commission Education - Culture – Solidarités en séance du 12 avril 2022 ;

* * * * *

Le Conseil Municipal délibère et,

APPROUVE la distribution des crédits scolaires pour l'année civile 2022 comme le tableau ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise en Préfecture le 1^{er} juin 2022

VOTE POUR :	19
VOTE CONTRE :	00
ABSTENTION :	00





COMMUNE D'AMANVILLERS DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉPARTEMENT
de la Moselle

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE

Nombre des membres du
Conseil municipal élus : 19

Président de séance : Madame le Maire, LOGIN Frédérique.

Nombre des membres
en fonction : 19

Étaient présents : Mesdames AMOROS Liliane, ETHUIN Leila, HANESSE Rachel, LAZZARI Martine, LEROUGE Bernadette, LOGIN Frédérique, RUFFA Christine, Messieurs BAUCHIERO Bruno, BELLI David, CERF René, JANODY Yves, LEOMY Patrick, TAILLEUR Jean-Louis,

Nombre des membres
qui ont assisté à la
Séance : 13

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Madame HENISSART Gaëlle (Madame RUFFA Christine), Monsieur HURET Stéphane (Monsieur BAUCHIERO Bruno), Madame MARTINY Marion (Monsieur LEOMY Patrick), Monsieur MLETZKO Frédéric, (Monsieur CERF René), Monsieur REIGNIER François-Xavier, (Monsieur TAILLEUR Jean-Louis), Madame SAMUEL Nadia (Madame AMOROS Liliane),

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance: Madame Liliane AMOROS assistée de Madame Marie MARCHIONNI, responsable des services administratifs

POINT 03 - BIBLIOTHEQUE - BUDGET ALLOUE POUR 2022

Madame AMOROS rapporte qu'il convient d'attribuer des crédits à la bibliothèque municipale et, ce, pour assurer le renouvellement des collections, le fonctionnement et pour organiser des petits événements culturels.

Il est proposé de suivre l'avis de la commission « Education – Culture – Solidarités » du 12 avril 2022 et d'attribuer un budget de **2 200,00 €** au fonctionnement de la bibliothèque municipale Raymond Humbert répartis de manière prévisionnelle, comme suit :

Proposition budget 2022	
ACHATS LIVRES :	1 950,00 €
<i>ROMANS ADULTES</i>	<i>1 350,00 €</i>
<i>BD JEUNES</i>	<i>200,00 €</i>
<i>LIVRES JEUNES</i>	<i>200,00 €</i>
<i>DOCUMENTAIRES</i>	<i>200,00 €</i>
ABONNEMENTS	250,00 €
TOTAL BUDGET 2022	2 200,00 €
Subvention demandée au Conseil Départemental (achat effectué si accord de de la subvention)	1 600,00 €
TOTAL GENERAL	3 800,00 €

A prévoir également :

- Achats éligibles à subvention pour un montant de **1 600,00 €** auprès du Conseil Départemental de la Moselle : livres du terroir et documentaires, documentaires enfants et petite enfance ;
- Pour pouvoir prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Moselle, la commune doit prévoir un budget de 1 € par habitant pour financer l'achat de livres ;
- Sans subvention, les achats ne seront pas effectués.

Son rapporteur entendu ;

VU l'avis favorable de la commission Education - Culture – Solidarités en séance du 12 avril 2022 ;

* * * * *

Le Conseil Municipal délibère et,

DECIDE l'affectation de **2 200,00 €uros** de crédits à la bibliothèque municipale pour ses activités de l'année civile 2022 comme le tableau ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention de **1 600,00 €uros** auprès du Conseil Départemental de la Moselle ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise en Préfecture le 1^{er} juin 2022

VOTE POUR :	19
VOTE CONTRE :	00
ABSTENTION :	00





COMMUNE D'AMANVILLERS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉPARTEMENT
de la Moselle

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE

Nombre des membres du
Conseil municipal élus :
19

Président de séance : Madame le Maire, LOGIN Frédérique.

Nombre des membres
en fonction : 19

Étaient présents : Mesdames AMOROS Liliane, ETHUIN Leila, HANESSE Rachel, LAZZARI Martine, LEROUGE Bernadette, LOGIN Frédérique, RUFFA Christine, Messieurs BAUCHIERO Bruno, BELLI David, CERF René, JANODY Yves, LEOMY Patrick, TAILLEUR Jean-Louis,

Nombre des membres
qui ont assisté à la
Séance : 13

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Madame HENISSART Gaëlle (Madame RUFFA Christine), Monsieur HURET Stéphane (Monsieur BAUCHIERO Bruno), Madame MARTINY Marion (Monsieur LEOMY Patrick), Monsieur MLETZKO Frédéric, (Monsieur CERF René), Monsieur REIGNIER François-Xavier, (Monsieur TAILLEUR Jean-Louis), Madame SAMUEL Nadia (Madame AMOROS Liliane),

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance: Madame Liliane AMOROS assistée de Madame Marie MARCHIONNI, responsable des services administratifs

POINT 04 – Résidence Autonomie « J.C. ANGUILLA » – Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) en faveur des Résidences Autonomies - Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets National 2022 / partie 1 – Projet de réhabilitation.

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de dynamiser, d'améliorer l'attractivité de notre résidence d'autonomie, le cadre de vie et la sécurité de nos résidents, notre commune souhaiterait effectuer une 2^{ème} tranche de travaux de réhabilitation tels que :

1. Travaux de construction :

Des travaux d'isolation thermique pour améliorer la performance énergétique (pavillons et bâtiment collectif):

- En remplaçant les toitures existantes (avec isolation) – zinguerie et habillage des auvents en bois au-dessus des entrées (vétusté) ;
- En réalisant une isolation par l'extérieur sur les façades y compris le ravalement des façades (avec l'objectif d'atteindre le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation)).

2. Travaux d'adaptation :

- Des travaux électriques dans le bâtiment collectif pour réduire la consommation d'énergie ;
- Des travaux d'aménagement des salles de bain des pavillons individuels en installant des barres d'appui et des WC surélevés ;
- L'installation d'un WC norme PMR (y compris cloisons, revêtement de sol, peinture) dans bâtiment collectif ;
- La pose d'une porte pour accès à la terrasse couverte du bâtiment collectif ;
- La réalisation des plans d'évacuation du bâtiment collectif.

3. Travaux d'accessibilité :

- La pose d'une main-courante à l'entrée du pavillon n°21 ;
- La sécurisation PMR de l'accès des pavillons individuels.

Dans le cadre du plan de relance (appel à projets 2021) en faveur des Résidences Autonomies la commune a sollicité le Conseil Départemental de la Moselle (délibération N°07 du 26/05/2021). **Une subvention d'un montant de 100 000,00 Euros** (montant maximum de l'aide) **a été accordée par la Commission Permanente en séance du 08/11/2021 pour ce projet.** La convention n° 2021-DS-043 a été signée entre les deux parties le **1^{er} décembre 2021.**

Le Conseil Municipal délibère et,

SOLLICITE une demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets National 2022 relatif au Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) en faveur des Résidences Autonomies partie 1 – Projet de réhabilitation pour un montant de **201 313 Euros H.T.** ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessous ;

SOLLICITE une demande de prêt sans intérêt à hauteur de 50% du montant « Fonds propres » (restant à la charge de la commune) ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et au suivi de la présente délibération.

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise en Préfecture le 1^{er} juin 2022

VOTE POUR :	19
VOTE CONTRE :	00
ABSTENTION :	00



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

BESOIN	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
TRAVAUX	369 251 €	FONDS PROPRES	134 210€
1) Travaux de construction	334 848 €		
<i>Remplacement toitures -zinguerie</i>	<i>205 878€</i>	SUBVENTIONS	301 313€
<i>Isolation par l'extérieur</i>	<i>128 970€</i>		
2) Travaux d'adaptation	30 150 €		
<i>Electricité (bâtiment collectif)</i>	<i>3 695 €</i>	Conseil Départemental (délibération du 26/05/2021, convention signée le 01/12/2021)	100 000 €
<i>Aménagement SDB + WC</i>	<i>11 250 €</i>		
<i>WC PMR (bâtiment collectif)</i>	<i>7 255 €</i>	CARSAT Alsace-Moselle PAI 2022(60%)	201 313 €
<i>Porte d'entrée accès terrasse</i>	<i>6 450 €</i>		
<i>Réalisation des plans d'évacuation (bâtiment collectif)</i>	<i>1 500 €</i>		
3) Travaux d'accessibilité	4 253 €		
<i>Pose d'une main courante (pavillon n°21)</i>	<i>680 €</i>	Demande de prêt à hauteur de 50 % du montant «fonds propres» (67 105 €)	
<i>Sécurisation PMR accès pavillons</i>	<i>3 573 €</i>		
FRAIS DIVERS	66 272€		
Ingénierie	44 310 €		
Provision pour aléa économique	18 462 €		
Diagnostic amiante	1 500 €		
Mission SPS	2 000 €		
TOTAL	435 523€	TOTAL	435 523€



COMMUNE D'AMANVILLERS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉPARTEMENT
de la Moselle

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE

Nombre des membres du
Conseil municipal élus :
19

Président de séance : Madame le Maire, LOGIN Frédérique.

Nombre des membres
en fonction : 19

Étaient présents : Mesdames AMOROS Liliane, ETHUIN Leila, HANESSE Rachel, LAZZARI Martine, LEROUGE Bernadette, LOGIN Frédérique, RUFFA Christine,
Messieurs BAUCHIERO Bruno, BELLI David, CERF René, JANODY Yves, LEOMY Patrick,
TAILLEUR Jean-Louis,

Nombre des membres
qui ont assisté à la
Séance : 13

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Madame HENISSART Gaëlle (Madame RUFFA Christine), Monsieur HURET Stéphane (Monsieur BAUCHIERO Bruno), Madame MARTINY Marion (Monsieur LEOMY Patrick), Monsieur MLETZKO Frédéric, (Monsieur CERF René), Monsieur REIGNIER François-Xavier, (Monsieur TAILLEUR Jean-Louis),
Madame SAMUEL Nadia (Madame AMOROS Liliane),

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance: Madame Liliane AMOROS assistée de Madame Marie MARCHIONNI,
responsable des services administratifs

POINT 05- Résidence Autonomie « J.C. ANGUILLA » – Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) en faveur des Résidences Autonomies - Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets National 2022 / partie 2 – Projet d'aménagement, équipement.

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'améliorer l'attractivité de notre résidence d'autonomie, le cadre de vie et la sécurité de nos résidents, notre commune souhaiterait effectuer une 2^{ème} tranche de travaux d'équipement et d'aménagement tels que :

1) Des travaux d'équipement pour améliorer le cadre de vie et le confort des résidents avec :

- L'installation d'une cuisine équipée et adaptée (rentrant dans le cadre de l'activité cuisine et des actions de prévention de la perte d'autonomie) et d'une blanchisserie ;
- L'équipement d'un bureau avec accès internet (pour aide à l'écriture et aux démarches administratives) ;
- L'équipement de la terrasse couverte avec l'achat d'un salon de jardin ;
- L'installation de stores aux châssis fixes de la salle commune ;
- L'installation de 3 caméras de surveillance aux abords extérieurs.

2) Des travaux d'aménagement extérieur avec :

- La création d'une place de parking dont une PMR avec déplacement d'un candélabre ;
- La création d'un jardin partagé avec la pose de bacs surélevés ;
- La reprise partielle d'enrobés de la voirie privée à l'intérieur de l'enceinte de la résidence.

Le Conseil Municipal délibère et,

SOLLICITE une demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets National 2022 relatif au Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) en faveur des Résidences Autonomies partie 2 – Projet d'aménagement, équipement pour un montant de **24 994,00 €uros H.T.** ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessous ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et au suivi de la présente délibération.

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise en Préfecture le 1^{er} juin 2022

VOTE POUR :	19
VOTE CONTRE :	00
ABSTENTION :	00



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

BESOIN	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
EQUIPEMENT/AMENAGEMENT	35 604 €	FONDS PROPRES	16 663 €
1) EQUIPEMENT	20 254 €		
<i>Equipelement de la cuisine et blanchisserie</i>	<i>11 000 €</i>		
<i>Equipelement salle informatique</i>	<i>2 000 €</i>	SUBVENTIONS	24 994 €
<i>Equipelement de la terrasse couverte</i>	<i>1 200 €</i>		
<i>Equipelement salle commune</i>	<i>3 200 €</i>	CARSAT Alsace-Moselle PAI 2022 (60%)	24 994 €
<i>Equipelement vidéo surveillance</i>	<i>2 854 €</i>		
2) AMENAGEMENT EXTERIEUR	15 350 €		
<i>Création place parking PMR avec déplacement d'un candélabre</i>	<i>10 000 €</i>		
<i>Création d'un jardin partagé</i>	<i>500 €</i>		
<i>Reprise partielle d'enrobés</i>	<i>4 850 €</i>		
FRAIS DIVERS	6 053 €		
Ingénierie	4 273 €		
Provision pour aléa économique	1 780 €		
TOTAL	41 657 €	TOTAL	41 657 €



COMMUNE D'AMANVILLERS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉPARTEMENT
de la Moselle

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE

Nombre des membres du
Conseil municipal élus : 19

Président de séance : Madame le Maire, LOGIN Frédérique.

Nombre des membres
en fonction : 19

Étaient présents : Mesdames AMOROS Liliane, ETHUIN Leila, HANESSE Rachel, LAZZARI Martine, LEROUGE Bernadette, LOGIN Frédérique, RUFFA Christine, Messieurs BAUCHIERO Bruno, BELLI David, CERF René, JANODY Yves, LEOMY Patrick, TAILLEUR Jean-Louis,

Nombre des membres
qui ont assisté à la
Séance : 13

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Madame HENISSART Gaëlle (Madame RUFFA Christine), Monsieur HURET Stéphane (Monsieur BAUCHIERO Bruno), Madame MARTINY Marion (Monsieur LEOMY Patrick), Monsieur MLETZKO Frédéric, (Monsieur CERF René), Monsieur REIGNIER François-Xavier, (Monsieur TAILLEUR Jean-Louis), Madame SAMUEL Nadia (Madame AMOROS Liliane),

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance: Madame Liliane AMOROS assistée de Madame Marie MARCHIONNI, responsable des services administratifs

POINT 06 – UNC (UNION NATIONALE DES COMBATTANTS) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE SORTIE DES ELEVES DE CM2 A ASCOMEMO

Rapporteur Madame Amoros

Madame Amoros fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention du Président de l'association UNC (Union Nationale des Combattants), Comité d'Amanvillers, de pouvoir disposer d'une subvention pour une sortie pédagogique des élèves de CM1/CM2 au musée ASCOMEMO à Hagondange (55 élèves).

Madame Amoros propose de suivre l'avis favorable de la commission compétente et propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association UNC (Union Nationale des Combattants) pour un montant de **300,00 €uros**.

Son rapporteur entendu ;

VU la demande d'une subvention exceptionnelle de l'association UNC (Union soutien Nationale des Combattants) ;

VU l'avis favorable des membres de la commission Education – Culture – Solidarités en séance du 12 avril 2022 ;

* * * * *

Le Conseil Municipal délibère et,

DECIDE d'accorder à l'association extérieure UNC (Union Nationale des Combattants) un montant de **300,00 €uros** pour une sortie de 55 élèves de CM1/CM2 au musée ASCOMEMO à Hagondange ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant légal à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et au suivi de la présente délibération ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise en Préfecture le 1^{er} juin 2022

VOTE POUR :	19
VOTE CONTRE :	00
ABSTENTION :	00





COMMUNE D'AMANVILLERS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉPARTEMENT
de la Moselle

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE

Nombre des membres du
Conseil municipal élus : 19

Président de séance : Madame le Maire, LOGIN Frédérique.

Nombre des membres
en fonction : 19

Étaient présents : Mesdames AMOROS Liliane, ETHUIN Leila, HANESSE Rachel, LAZZARI Martine, LEROUGE Bernadette, LOGIN Frédérique, RUFFA Christine, Messieurs BAUCHIERO Bruno, BELLI David, CERF René, JANODY Yves, LEOMY Patrick, TAILLEUR Jean-Louis,

Nombre des membres
qui ont assisté à la
Séance : 13

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Madame HENISSART Gaëlle (Madame RUFFA Christine), Monsieur HURET Stéphane (Monsieur BAUCHIERO Bruno), Madame MARTINY Marion (Monsieur LEOMY Patrick), Monsieur MLETZKO Frédéric, (Monsieur CERF René), Monsieur REIGNIER François-Xavier, (Monsieur TAILLEUR Jean-Louis), Madame SAMUEL Nadia (Madame AMOROS Liliane),

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance: Madame Liliane AMOROS assistée de Madame Marie MARCHIONNI, responsable des services administratifs

POINT 07 – CHOIX DU MODE DE PUBLICATION DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITES A PARTIR DU 1^{er} JUILLET 2022– (Conformément au Décret n°2021-1311 du 07/10/2021)

Rapporteur Madame le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU l'article L. 2131-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales pris dans sa version applicable au 1^{er} juillet 2022,

Son rapporteur entendu,

CONSIDERANT que dans les communes de moins de 3 500 habitants, les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles sont rendus publics :

1. Soit par affichage,
2. Soit par publication sur papier, les actes étant alors tenus à la disposition du public en Mairie de manière permanente et gratuite,
3. Soit par publication sous forme électronique, les actes étant alors mis à la disposition du public sur le site internet de la Commune dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le mode de publicité applicable dans la Commune ;

CONSIDERANT qu'à défaut de délibération du Conseil Municipal sur ce point, la publication sous forme électronique s'applique de plein droit.

Le Conseil Municipal délibère et,

DECIDE d'adopter le mode de publication des actes réglementaires et des décisions ni réglementaires, ni individuelles de la commune se fasse, à compter du 1^{er} juillet 2022 par publication sur papier dans un classeur à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie (affichés à la porte d'entrée et consultable sur le site de la commune) ;

PRECISE que les modes de publication choisis pourraient être modifiés à tout moment par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise en Préfecture le 1^{er} juin 2022

VOTE POUR :	19
VOTE CONTRE :	00
ABSTENTION :	00





COMMUNE D'AMANVILLERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



DÉPARTEMENT
de la Moselle

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES TRENTE

Nombre des membres du
Conseil municipal élus : 19

Président de séance : Madame le Maire, LOGIN Frédérique.

Nombre des membres
en fonction : 19

Étaient présents : Mesdames AMOROS Liliane, ETHUIN Leila, HANESSE Rachel, LAZZARI Martine, LEROUGE Bernadette, LOGIN Frédérique, RUFFA Christine, Messieurs BAUCHIERO Bruno, BELLI David, CERF René, JANODY Yves, LEOMY Patrick, TAILLEUR Jean-Louis,

Nombre des membres
qui ont assisté à la
Séance : 13

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Madame HENISSART Gaëlle (Madame RUFFA Christine), Monsieur HURET Stéphane (Monsieur BAUCHIERO Bruno), Madame MARTINY Marion (Monsieur LEOMY Patrick), Monsieur MLETZKO Frédéric, (Monsieur CERF René), Monsieur REIGNIER François-Xavier, (Monsieur TAILLEUR Jean-Louis), Madame SAMUEL Nadia (Madame AMOROS Liliane),

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance: Madame Liliane AMOROS assistée de Madame Marie MARCHIONNI, responsable des services administratifs

POINT 08 – PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE - MODIFICATION DES TARIFS POUR LA RENTRÉE 2022/2023

Madame AMOROS informe que pour pallier au manque de personnel et rendre le métier plus attractif, l'association PEPLOR'EST a augmenté les salaires du personnel et des animateurs.

Les membres de la commission Éducation, Culture et Solidarités en réunion du 12 avril 2022 ont approuvé la proposition d'augmentation des tarifs de 1 % (voir la nouvelle grille tarifaire) pour la rentrée de septembre 2022.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

Puis, ainsi d'autoriser Madame le Maire à procéder à la modification des tarifs périscolaires pour la rentrée 2022/2023.

TARIFS ACTUELS

<u>Périscolaire : Lundi, Mardi, jeudi et vendredi</u>	QF inf. à 390	de 391€ à 480€	de 481€ à 790€	de 791€ à 990€	A partir de 991€
Matin : 7 h 30 - 8 h 30	1	1,11	1,24	1,36	1,43
Midi : 12 h 00 - 13 h 30	5	6,49	7,21	7,93	8,33
Soir : 16 h 00 - 18 h 00	3	3,46	3,71	3,95	4,15

<u>Petites vacances</u>	QF inf. à 390	de 391€ à 480€	de 481€ à 790€	de 791€ à 990€	A partir de 991€
Forfait de 2 jours	27,30	28,74	31,93	35,12	36,88
Forfait de 3 jours	39,92	41,71	46,35	50,98	53,53
Forfait de 4 jours	53,72	56,55	62,83	69,11	72,56
Forfait de 5 jours	63,93	70,45	78,28	86,11	90,41

<u>Grandes vacances</u>	QF inf. à 390	de 391€ à 480€	de 481€ à 790€	de 791€ à 990€	A partir de 991€
Forfait de 4 jours (si 1 jour férié dans la semaine)	53,72	56,55	62,83	69,11	72,56
Forfait de 5 jours	66,93	70,45	78,28	86,11	90,41

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE 1% DES TARIFS

<u>Périscolaire : Lundi, Mardi, jeudi et vendredi</u>	QF inf. à 390	de 391€ à 480€	de 481€ à 790€	de 791€ à 990€	À partir de 991€
Matin : 7h30 - 8h30	1,01	1,12	1,25	1,37	1,44
Midi : 12 h 00 - 13 h 30	5,05	6,55	7,28	8,01	8,41
Soir : 16 h 00 -18 h 00	3,03	3,49	3,74	3,99	4,19

<u>Petites vacances</u>	QF inf. à 390	de 391€ à 480€	de 481€ à 790€	de 791€ à 990€	A partir de 991€
Forfait de 2 jours	27,57	29,02	32,24	35,47	37,24
Forfait de 3 jours	40,01	42,12	46,81	51,48	54,06
Forfait de 4 jours	54,25	57,11	63,45	69,80	73,28
Forfait de 5 jours	67,59	71,15	79,09	86,97	91,31

<u>Grandes vacances</u>	QF inf. à 390	de 391€ à 480€	de 481€ à 790€	de 791€ à 990€	A partir de 991€
Forfait de 4 jours (si 1 jour férié dans la semaine)	54,26	57,11	63,46	69,80	73,28
Forfait de 5 jours	67,60	71,15	79,06	86,97	91,31

Son rapporteur entendu ;

VU l'examen et l'avis favorable de la Commission Éducation, Culture et Solidarité en date du 12 avril 2022 ;

Le Conseil Municipal délibère et,

AUTORISE Madame le Maire à procéder à la modification des tarifs périscolaires pour la rentrée 2022/2023 ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et au suivi de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise en préfecture le 1^{er} juin 2022

VOTE POUR :	19
VOTE CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

